

Questions orales

ficative son financement des programmes qui sont la responsabilité constitutionnelle des provinces, tout en continuant à insister pour fixer toutes les règles que les provinces doivent suivre pour fournir les services en vertu de ces programmes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous versons toujours beaucoup d'argent pour ces programmes. Il y a un consensus très général à la Chambre des communes et dans toutes les provinces, y compris parmi quantité de gens de l'Alberta, pour dire que l'assurance-maladie doit être la même pour les riches et pour les pauvres, et pour moi c'est très clair.

J'ai fait campagne en Alberta pour maintenir l'assurance-maladie et c'est ce que je ferai, parce que c'est l'élément de nos programmes sociaux auquel les gens tiennent le plus. Ils ne veulent pas être soumis aux pressions qui existaient auparavant, à l'époque où il y avait de meilleurs services pour les riches et des services de deuxième catégorie pour les pauvres, et à l'époque où l'on courrait le risque de tout perdre si l'on était malade.

Le meilleur système, c'est l'assurance-maladie du Canada qui est identique pour tout le monde, que ce soit en Alberta, à Terre-Neuve, au Québec, en Ontario ou en Colombie-Britannique.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la réalité de la situation, c'est que celui qui paie décide, c'est cela la réalité.

Lors de la conférence des ministres de la Santé qui vient de se terminer, toutes les provinces, tous les ministres de la santé des provinces, étaient d'un côté et notre ministre fédérale de la Santé de l'autre. Les provinces et tous les Canadiens veulent que cette question soit résolue. La seule consultation qui se déroule entre le gouvernement fédéral et les provinces, c'est une lettre disant que la date limite est fixée au 15 octobre.

Est-ce que le premier ministre va demander à sa ministre de la Santé d'être plus souple au sujet de cette date limite, de sorte que les provinces et tous ceux qui ont un intérêt dans le système de santé et sont soumis à des pressions considérables, soient capables de s'asseoir et de résoudre le problème sans une date limite imposée artificiellement.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député disait que tous les ministres étaient d'accord pour, plus ou moins, démanteler l'assurance-maladie, ce qui n'est pas vrai. Hier, le ministre de la Santé du Québec disait que l'universalité que nous proposons est la meilleure. Il disait que commencer à accepter des cliniques privées, c'est mettre le doigt dans un engrenage qui ne s'arrêtera pas, et nous ne voulons pas de cela.

Ne me dites pas que tout le monde est contre la politique du gouvernement. La grande majorité des gouvernements provinciaux veulent conserver l'assurance-maladie telle qu'elle est.

* * *

[Français]

PETRO-CANADA

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, la firme Gordon Capital, de Toronto, ancien employeur du premier ministre de 1986 à 1990, a été

désignée pour prendre la tête du syndic financier chargé d'écouler la majeure partie des actions de Petro-Canada détenues par le gouvernement. Pour leur peine, Gordon Capital et ses associés empocheront des commissions de plus de 65 millions de dollars, soit la commission la plus élevée jamais offerte au Canada pour une transaction de ce type.

Ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a-t-il, de quelque façon que ce soit, pris part à la décision de nommer son ancien employeur à la tête des coordonnateurs chargés de la vente de Petro-Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas été impliqué dans la décision. Elle fut prise à la suite d'une recommandation du ministère des Finances et du ministère de l'Énergie. Cela a été fait à la suite d'une offre très ouverte à la grande majorité des courtiers ici au Canada et, dois-je le dire, aux États-Unis.

En même temps, je devrais dire que non seulement la commission n'était pas élevée, mais qu'elle était une des plus basses qu'on n'ait jamais vue lors d'une telle transaction au Canada. Il était très clair pourquoi la firme Gordon était dedans. On avait l'option soit de le vendre au marché ou de faire un achat en bloc. Il faut dire que la firme Gordon Capital est experte dans les achats en bloc.

• (1155)

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, après le favoritisme flagrant du gouvernement dans le cas de Power DirecTv, de l'achat de MCA par Seagram et par l'affaire Pearson qui est encore sur les tablettes, comment le premier ministre peut-il expliquer ce versement de plusieurs dizaines de millions de dollars à son ancien employeur?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la question est tout à fait ridicule et risible. D'abord, il y a eu une quinzaine d'autres bureaux au Canada qui ont été impliqués. Il faut dire que la marge entre Gordon et les autres était une des plus minces que l'on n'a jamais vues dans ce genre de transaction.

D'ailleurs, le député devrait féliciter le gouvernement. Cela a été la meilleure privatisation qu'on n'a jamais vue réalisée par n'importe quel gouvernement dans l'Ouest.

* * *

[Traduction]

LES HÉLICOPTÈRES SEA KING

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. J'ai appris qu'un hélicoptère Sea King s'est écrasé mercredi soir à Piopolis, au Québec. L'accident a été causé par un problème de transmission.

J'ai eu de la difficulté à obtenir cette information du ministère de la Défense nationale. Je voudrais savoir si le ministre peut confirmer l'accident. Pourrait-il également dire à la Chambre pourquoi l'écrasement d'un de nos hélicoptères vieillots Sea King demeure un secret?